

**OPAH Renouvellement Urbain  
des quartiers anciens de Sète :  
Quatre Ponts (Île Sud), St Louis, Révolution**



**propriétaire occupant**

*documents à fournir pour le montage du dossier de demande de subvention*

**Dans tous les cas,**

- L'imprimé de demande de subvention ANAH signé
- Le plan prévisionnel de financement ANAH signé
- Le formulaire de demande d'une avance pour le commencement des travaux
- L'avis d'imposition ou de non imposition N-2 (ou N-1) de tous les occupants du logement
- 2 Relevés d'Identité Bancaire (**original**) au nom du bénéficiaire de la subvention

**Nota : vérifier si obtention d'un Prêt à Taux Zéro (PTZ) du Ministère du logement**

- Si l'adresse figurant sur l'avis d'imposition ou de non imposition est différente de celle où sont exécutés les travaux**, un justificatif de propriété (copie de la taxe foncière ou attestation de propriété en original datant de moins de 3 mois)
- Si l'acquisition est récente**, une attestation notariée de propriété en original datant de moins de 3 mois
- Les plans et croquis détaillés, AVANT et APRES TRAVAUX, avec désignation des parties où sont exécutés les travaux, les surfaces et hauteurs sous plafond.
- Les devis détaillés descriptifs et estimatifs des travaux, datés, présentés par des entreprises inscrites au registre du commerce ou au répertoire des métiers mentionnant impérativement :
  - ° l'adresse du chantier et le nom du bénéficiaire
  - ° le n° d'inscription de l'entreprise au registre du commerce ou au répertoire des métiers
  - ° les quantités et prix unitaires pour chaque poste (fourniture et main d'œuvre)
  - ° le coût des travaux H.T. et T.T.C.

**Nota : Les travaux d'isolation sont recevables par l'ANAH sous réserve qu'ils respectent les exigences de performance techniques suivantes :**

**Isolation des parois opaques :**

coef. R de l'isolant pour planchers bas sur sous-sol, vide sanitaire ou pass	<b>R ≥ 3 m2.K/W</b>
coef. R de l'isolant pour murs en façade ou en pignon	<b>R ≥ 3,7 m2.K/W</b>
coef. R de l'isolant pour toitures-terrasses	<b>R ≥ 4,5 m2.K/W</b>
coef. R de l'isolant pour planchers de combles perdus	<b>R ≥ 7 m2.K/W</b>
coef. R de l'isolant pour rampants de toiture et plafonds de combles	<b>R ≥ 6 m2.K/W</b>

**Isolation des parois vitrées :**

menuiserie bois	<b>Uw ≤ 1,6 W/m2.K</b>
menuiserie métal	<b>Uw ≤ 1,8 W/m2.K</b>
menuiserie pvc	<b>Uw ≤ 1,4 W/m2.K</b>

**Attention, si vous souhaitez bénéficier du crédit d'impôt, les matériaux d'isolation thermique des parois vitrées doivent remplir les critères suivants :**

coefficient Uw pour les fenêtres ou portes-fenêtres (tous) **Uw ≤ 1,3W/m2.K et Sw ≥ 0,3** ou **Uw ≤ 1,7W/m2.K et Sw ≥ 0,36**  
coefficient Uw pour les fenêtres de toiture **Uw ≤ 1,5W/m2.K et Sw ≥ 0,3**

**Selon le cas :**

- Les autorisations administratives nécessaires à la réalisation des travaux : déclaration préalable permis de construire (à déposer par vos soins auprès des services de l'urbanisme de la mairie)
- En cas de demande d'aide de solidarité écologique du programme " habiter mieux "/FART :**
  - Une évaluation énergétique du logement concerné permettant de connaître sa consommation conventionnelle en Kwh/m2.an et ses étiquettes "Energie" avant travaux et projetée après travaux.
- En cas de travaux pour l'autonomie de la personne :**
  - Le justificatif du handicap (décision de la CDAPH attribuant la carte d'invalidité ) ou de la perte d'autonomie (évaluation en GIR)
  - Un diagnostic établissant l'adéquation des travaux aux besoins de la personne

**Pour plus de renseignements, l'équipe InSitu est à votre disposition  
14 rue de la Peyrade 34200 SETE  
tel . 04 67 74 16 19 - opah-ru-sete@wanadoo.fr**

**Cette liste n'est pas exhaustive, elle peut être complétée par d'autres documents nécessaires à l'instruction du dossier**

Thau Agglo- OPAH Renouvellement Urbain des quartiers anciens de Sète 2011 - 2016

InSitu - liste des pièces PO - demande de subvention (février 2014)